
III. VOTRE VOYAGE D'AFFAIRE

Conseils et Recommandations de l'Ambassade de Canada

L'ambassade de Canada est responsable des relations établies entre ses ressortissants et Panama. Le personnel responsable de la Section Commerciale de l'Ambassade, va régulièrement à Panama et reste en contact fréquent par téléphone (ou telex). En plus, il y a à la ville de Panama un représentant commercial du Canada, à titre honoraire, qui a la possibilité de donner des conseils et des informations.

Les hommes d'affaires canadiens, allant au Panama, et désirant de l'aide, devraient, à l'avance, faire connaître leurs plans à la Section Commerciale de l'Ambassade, et ceci, de préférence par telex (les lettres pourraient prendre quelques semaines) y compris les détails au sujet du but de la visite, les produits ou services requis, le résumé d'activités importantes précédentes et les contacts établis sur le marché et les arrangements requis.

Ces détails permettront aux cadres de la Section Commerciale de préparer un itinéraire et des rendez-vous permettant l'utilisation maximum du temps de la visite.

Voyage à Panama

Depuis le 1er Décembre 1987, le Gouvernement de Panama n'exige plus, à l'avance, de visa; les visas seront établis à l'arrivée et seront valides 30 jours. Cette nouvelle politique va faciliter considérablement les voyages d'affaires.

Cependant, en vue des changements possibles, il serait urgent, qu'avant de partir, les hommes d'affaires prennent contact avec un Consulat de Panama au Canada.

On peut arriver à Panama en un jour, de n'importe quelle ville canadienne, en général après escale aux États Unis. Ces vols sont offerts par 36 compagnies, les lignes aériennes des États Unis incluses et celles de l'Amérique Centrale, ainsi que quelques compagnies européennes. Les vols régionaux